

Grand-Duché de Luxembourg

Administration Communale de WEISWAMPACH

☐ Om Leempuddel, L - 9991 WEISWAMPACH

3 97 80 75 -10 / ☐ 97 80 78 / ⓒ https://www.weiswampach.lu / ☐ urbanisme@weiswampach.lu

Certificat

En date du **05 août 2024** le Bourgmestre a accordé l'autorisation de bâtir pour la construction cidessous conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueurs.

Autorisation de bâtir 2024/054

Genre de la construction Renouvellement de fenêtres et de la façade

ocalisation de la construction Section Lieu-dit Parcelle cadastrale

F de Binsfeld Bloumegaass 111/1246

18 Bloumegaass 9946 Binsfeld Luxembourg

Nom et adresse du permissionnaire Monsieur Charles Majeres

18 Bloumegaass 9946 Binsfeld Luxembourg

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents, pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties exterieures et l'affectation de l'immeuble, peuvent être inspectés au secrétariat communal pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date de délivrance du présent certificat. (→ article 37, dernier alinéa)

2 1 AOUT 2024 Weiswampach, le

Le Bourgmestre.

Ce certificat est à afficher aux abords du chantier d'une manière accessible et lisible pour le public.